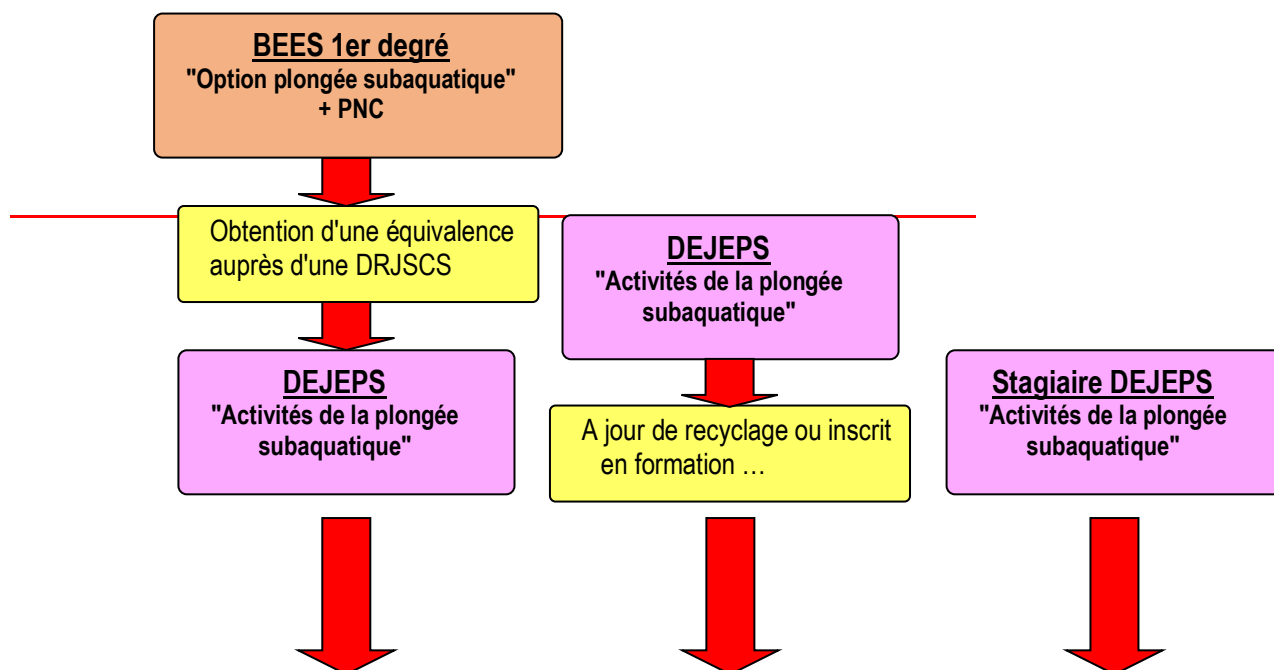


Synthèse du parcours d'accès à la formation

Pour leur inscription, les candidats, en fonction de leur statut, doivent fournir les pièces suivantes :



Remplir les conditions de la Validation des Exigences Préalables (VEP) à l'entrée en formation

Le dossier d'inscription à la formation

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique ET à l'enseignement de la plongée subaquatique, daté de moins de 1 an à la clôture des inscriptions.
- Pour les français de moins de 25 ans uniquement, la copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD)
- Justifier du DEJEPS "Activités de la plongée subaquatique" ou fournir une attestation d'entrée en formation du DEJEPS "Activités de la plongée subaquatique" .
- Justifier, par une attestation signée par un E4, de l'expérience de 20 plongées en milieu naturel réalisées à une profondeur de plus 40 mètres, obtenue dans une période de 5 années précédant l'entrée en formation.

TESTS DE SÉLECTION DU CREPS